

# Formulaire de promesse de versement de la Taxe d'apprentissage 2021

La Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay est habilitée à recevoir la taxe au titre de la catégorie B (Bac+3 et plus).

Nom du responsable du versement : .....

Entreprise : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

Code APE : .....

N° SIRET : .....

Montant du versement : .....

Attribution : .....

Obligatoirement précédée de la mention "*Diplôme de docteur en pharmacie*"

*ex.* : "*Diplôme de docteur en pharmacie - Master Management de la qualité*"

Le règlement et le bordereau de versement sont à envoyer à l'Agent Comptable de l'Université Paris-Saclay avant le 31 MAI 2021.

Information utile pour le versement : **IBAN : FR76 1007 1910 0000 0010 0294 065**

**Merci d'envoyer  
ce formulaire à  
l'adresse suivante :**

Faculté de Pharmacie - Université Paris-Saclay  
5 rue Jean-Baptiste Clément  
92296 CHÂTENAY-MALABRY CEDEX

**CONTACT : sandrine.becuwe@universite-paris-saclay.fr**

Vous pouvez remplir ce [formulaire en ligne](http://www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/faculte/taxe-dapprentissage) à l'adresse suivante :  
[www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/faculte/taxe-dapprentissage](http://www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/faculte/taxe-dapprentissage)